#### **ARTICLE 14**

À compter du 18/05/2018 jusqu'au 20/05/2018, la circulation des véhicules est interdite du 18 mai 2018, 18h00 au 20 mai 2018, 23h59 Rue Enrico Fermi, à l'exclusion des riverains, des véhicules de secours et des véhicules de services publics.

#### ARTICLE 15

À compter du 18/05/2018 jusqu'au 20/05/2018, la circulation des véhicules est interdite du 18 mai 2018, 18h00 au 20 mai 2018, 23h59 Rue Victor Grignard, à l'exclusion des riverains, des véhicules de secours et des véhicules de services publics.

### **ARTICLE 16**

À compter du 18/05/2018 jusqu'au 20/05/2018, la circulation des véhicules est interdite du 18 mai 2018, 18h00 au 20 mai 2018, 23h59 Avenue Gaston Berger, à l'exclusion des riverains, des véhicules de secours et des véhicules de services publics.

#### ARTICLE 17

À compter du 18/05/2018 jusqu'au 20/05/2018, la circulation des véhicules est interdite du 18 mai 2018, 18h00 au 20 mai 2018, 23h59 Avenue Jean Capelle Est, à l'exclusion des riverains, des véhicules de secours et des véhicules de services publics.

# **ARTICLE 18**

À compter du 18/05/2018 jusqu'au 20/05/2018, la circulation des véhicules est interdite du 18 mai 2018, 18h00 au 20 mai 2018, 23h59 Avenue Jean Capelle Ouest, à l'exclusion des riverains, des véhicules de secours et des véhicules de services publics.

#### ARTICLE 19

À compter du 18/05/2018 jusqu'au 20/05/2018, la circulation des véhicules est interdite du 18 mai 2018, 18h00 au 20 mai 2018, 23h59 Avenue des Arts, à l'exclusion des riverains, des véhicules de secours et des véhicules de services publics.

# **ARTICLE 20**

À compter du 18/05/2018 jusqu'au 20/05/2018, la circulation des véhicules est interdite du 18 mai 2018, 18h00 au 20 mai 2018, 23h59 Rue de la Physique, à l'exclusion des riverains, des véhicules de secours et des véhicules de services publics.

### ARTICLE 21

À compter du 18/05/2018 jusqu'au 20/05/2018, la circulation des véhicules est interdite du 18 mai 2018, 18h00 au 20 mai 2018, 23h59 Rue des Humanités, à l'exclusion des riverains, des véhicules de secours et des véhicules de services publics.

# **ARTICLE 22**

À compter du 18/05/2018 jusqu'au 20/05/2018, la circulation des véhicules est interdite du 18 mai 2018, 18h00 au 20 mai 2018, 23h59 Rue des Sports, à l'exclusion des riverains, des véhicules de secours et des véhicules de services publics.

### **ARTICLE 23**

À compter du 18/05/2018 jusqu'au 20/05/2018, la circulation des véhicules est interdite du 18 mai 2018, 18h00 au 20 mai 2018, 23h59 Rue des Sciences, à l'exclusion des riverains, des véhicules de secours et des véhicules de services publics.

### **ARTICLE 24**

À compter du 18/05/2018 jusqu'au 20/05/2018, la circulation des véhicules est interdite du 18 mai 2018, 18h00 au 20 mai 2018, 23h59 Allée du Rhône, à l'exclusion des riverains, des véhicules de secours et des véhicules de services publics.

### ADTICLE 25

À compter du 18/05/2018 jusqu'au 20/05/2018, la circulation des véhicules est interdite du 18 mai 2018, 18h00 au 20 mai 2018, 23h59 Rue de l'Emetteur, à l'exclusion des riverains, des véhicules de secours et des véhicules de services publics.

### **ARTICLE 26**

À compter du 18/05/2018 jusqu'au 20/05/2018, la circulation des véhicules est interdite du 18 mai 2018, 18h00 au 20 mai 2018, 23h59 Passage de l'Industrie, à l'exclusion des riverains, des véhicules de secours et des véhicules de services publics.

### **ARTICLE 27**

À compter du 18/05/2018 jusqu'au 20/05/2018, la circulation des véhicules est interdite du 18